L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX : rue de Chartres No 76, entre les rues Bienville et Conti. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 14 AOUT 1865

NOUVELLE-ORLEANS
LUNDI MATIN, 14 AOUT.

Ventes à l'encan ce jour.
Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, sept terrains situés dans le Troisième District dans l'îlet borné par l'Avenue Washington, les rues [illegible], St Jean Baptiste et St Avide, avec les bâtisses qui s'y trouvent. Aussi, des scripts de Compagnies d'assurance, des actions de banques, et des billets payables au porteur. Aussi, 1 action de la Banque de l'Etat, et une action de l'Association Variety.—Et à son entrepôt, rue Jefferson, un lot de meubles, vins, cigares, pianos, argent, chaises en or, bascules, bascules d'écailles, &c.

Par E. Gutierrez—A sa salle d'encan, meubles, moustiquaires, matelas, lingerie, &c.

Par McCerren & Landry—au Morencie Hall, meubles

MEETING DU CINQUIEME DISTRICT.

On trouvera dans nos colonnes d'annonces le compte-rendu d'un meeting du parti conservateur démocrate qui a eu lieu samedi soir dans le cinquième district représentatif. Nous voyons avec plaisir figurer les noms de citoyens fort honorables dans la composition du bureau de cette réunion et dans la liste des délégués envoyés au comité central. Si les citoyens des autres districts représentatifs veulent suivre cet exemple, il n'y aura partout que de bons choix.

Le bureau se compose ainsi : Geo Clarke président, L. E. Forstall vice-président, C. A. Dablane, secrétaire, et Amilcar Roux trésorier.

Les délégués au comité central sont : MM. John Younes, A. Derbes, L. E. Lemarié et Ed. Crevon.

Nous renvoyons nos lecteurs au communiqué pour les résolutions adoptées par ce meeting, résolutions qui sont conformes aux principes qui doivent guider les véritables conservateurs.

La reconstruction.

Nous avons déjà parlé des difficultés qu'il y aurait à surmonter pour arriver à faire réadmettre les Etats du Sud dans l'Union. Ces difficultés se font déjà sentir dans le cabinet qui est divisé. Que sera-ce donc dans le Congrès ? M. Sumner, le chef des radicaux de la Nouvelle-Angleterre, annonce ouvertement l'intention d'attaquer sur ce point l'administration aussitôt que le sénat sera en séance. Le télégraphe nous apprend que le président Johnson persiste dans sa politique de reconstruction. Mais savons-nous exactement en quoi consiste cette politique ? Quelque peu satisfaisante qu'elle pût être sur certains points, le peuple du Sud, faisant de nécessité vertu, pourrait s'y rallier dans l'espérance d'arriver à un résultat et de sortir de l'anarchie et du gâchis politico-militaire dans lequel il est plongé. Malheureusement, il est presqu'impossible de savoir sur quoi compter quand on voit ce qui se passe dans le Sud, car il semble qu'il y ait autant de poids et de mesures qu'il y a d'Etats. La Louisiane n'a relativement pas à se plaindre sous l'administration du gouverneur Wells, mais nous ne sommes pas complètement rassurés sur l'avenir, en présence des tergiversations de la politique présidentielle constatées par les mesures si contradictoires adoptées par les commandants militaires.

Les extraits suivants que nous empruntons aux derniers numéros du *Courrier des Etats Unis* feront parfaitement ressortir ce qu'il y a d'illogique dans la situation :

L'annulation des élections de Richmond par le général Turner, qu'on n'a dû sans doute considérer que le porte-voix de M. Stanton, défraie en ce moment les conversations publiques dans les sphères officielles. On paraît de reste attacher à cet incident une importance considérable en ce qu'il révélerait, suivant quelques personnages de la parole fait autorité, l'intention arrêtée du gouvernement de subordonner pendant un temps indéfini le pouvoir civil au pouvoir militaire dans les Etats du Sud. Ce projet, dont la force des choses semble en effet précipiter l'exécution, aboutirait dans le système actuel de gouvernement une subversion limitée quant à présent aux institutions du Sud, mais qui, à un moment donné et dans certaines éventualités, pourrait également par atteindre celles du Nord. Elle est justement la pente des usurpations, et elle entraîne parfois bien loin ceux qui se craignaient pred'y poser le pied.

Quoi qu'il en soit, le gouverneur Pierpont a pas protesté, ainsi que plusieurs journaux l'ont annoncé, contre l'ordre d'annulation du général Turner; il a au contraire ratifié la décision de ce dernier en adressant à tous les juges de comté de l'Etat une circulaire dans laquelle il leur annonce qu'il tient de source certaine que plusieurs fonctionnaires municipaux, récemment élus, ont rempli des emplois civils sous le gouvernement confédéré et sont, par suite incapables d'entrer en fonctions, en vertu d'une clause de la constitution. Il les invite en conséquence à considérer leur nomination comme nulle et non avenue, et à convoquer immédiatement les électeurs pour remplir les postes vacants.

L'annulation des élections de Richmond mécontente beaucoup l'opinion publique en Virginie, nonobstant la révision des listes électorales ... conformément à la circulaire du gouverneur Pierpont. On estime qu'on quart au moins des fonctionnaires élus le 25 courant, dans les districts ruraux, seront rejetés comme tombant sous le coup des exceptions prévues par la constitution. Le gouverneur n'a pas encore fixé le jour où de nouvelles élections auront lieu.

Les anciennes individualités marquantes de l'ex gouvernement confédéré et des anciens adhérents sont unanimes de rester à engager les Virginiens à s'abstenir de toute protestation, fût-elle même légale, qui puisse provoquer des mesures de rigueur ou d'exception de la part du gouvernement fédéral. Au nombre des lettres publiées à ce sujet, nous trouvons la suivante, adressée par le Shéif de l'ex-président Tyler à la *Republic* de Richmond.

"Sans aucune raison spéciale à ma démarche, je prends la liberté de conseiller respectueusement au gouvernement de ne pas permettre à ceux qui ont rempli des fonctions civiles ou militaires sous le gouvernement confédéré de se porter candidats aux prochaines élections.

Il est vrai que, depuis la fin de la dernière lutte, le peuple de la Virginie a adhéré de bonne foi à l'Union et au gouvernement des Etats-Unis. L'institution de l'esclavage a été abolie. Et dans l'état actuel des choses, je ne vois pas en quoi le choix de représentants constitutionnellement virginiens pourrait compromettre, le salut de l'Union et la paix du pays, mais il y a des circonstances dans le cours actuel des affaires politiques qui rendent impérieuse nécessaire, dans mon opinion, une abstention politique complète de la part de ceux qui ont figuré aux premiers rangs dans la dernière révolution."

R. TYLER.

Dans le Tennessee, les élections de jeudi paraissent devoir tourner à l'avantage des partisans et des créatures du gouverneur Brownlow, si ce n'est toutefois dans la partie occidentale de l'Etat, où l'élément sécessioniste domine. D'après les relevés connus jusqu'ici, MM Campbell, Maynard, Cooper et Stokes, candidats unionistes républicains au Congrès, sont élus à une assez forte majorité. A Nashville, l'élection s'est passée tranquillement et le nombre des votants a été infiniment petit, comparé au chiffre de la population Dans quelques comtés, l'opposition s'est complètement abstenue de prendre part au vote.

La campagne électorale, si l'on peut qualifier de ce nom la farce qui se joue sous le contrôle des autorités militaires et dont elles font et défont le dénouement à leur guise, a commencé dans la plupart des Etats du Sud. En Virginie on se prépare avec une ardeur sans égale à l'élection conventionnelle et congressionnelle qui doit avoir lieu incessamment; dans le Tennessee, on vote aujourd'hui même sous la protection des baïonnettes fédérales et, dans le Kentucky, les autorités militaires prennent leurs dispositions pour rendre le scrutin inaccessible aux traîtres et aux déloyaux. C'est une particularité digne de remarque que de voir des commandants militaires, qui tous ne relèvent que du gouvernement central de Washington et devraient comme tels obéir à des instructions uniformes, lancer des décrets de la nature la plus bizarre et souvent la plus contradictoire. L'Etat qu'ils gouvernent à des idées qui ne se sont pas les leurs. Ainsi, tandis que, en Virginie, on laisse voter les anciens soldats confédérés, quitte, il est vrai, à annuler le résultat de leurs votes, dans le Tennessee on exclut du scrutin tous ceux qui ont pris part à la rébellion, et dans le Kentucky on va même plus loin, comme le démontre l'ordre suivant du général Palmer :

"La loi martiale existe toujours dans le département du Kentucky et, en vue de l'approche d'une élection importante, il convient de signaler au public certaines classes d'individus qui se trouvent spécialement placés sous la surveillance et le contrôle des autorités militaires. Ce sont :

"1o—Tous les soldats confédérés, prisonniers sur parole ou non, qu'ils aient ou non prêté serment de gouvernement prescrits par les lois, l'Exécutif ou les autorités militaires, ce qu'ils le soient fait enregistrer en vertu des décrets de ce quartier général.

"2o—Tous les guérillères ou autres personnes qui, sans appartenir à l'armée confédérée régulière, ont pris les armes contre le gouvernement ou ont, en quoi que ce soit, opéré contre le peuple du Kentucky ou de tout autre Etat.

"3o—Toutes personnes qui, *par leurs actes ou par leurs paroles, directement ou indirectement*, ont donné aide, comfort ou encouragement à la rébellion.

"4o—Tous les déserteurs de service militaire ou naval des Etats-Unis, tous ceux qui, étant dûment conscrits, se sont dérobés à la juridiction de leur district et ceux qui ont franchi les limites des Etats-Unis pour éviter le tirage au sort.

"5o—Tous les individus qui ont été directement ou indirectement au service du soi-disant gouvernement confédéré ou du prétendu gouvernement rebelle du Kentucky, mais qui sont volontairement soumis au joug de l'un de ces soi-disant gouvernements, tous les agents ou fournisseurs des dits.

"Toutes les personnes comprises dans les catégories précitées sont formellement exclues du scrutin. Il leur est de plus absolument interdit d'intervenir de quelque manière que ce soit dans les élections, de voter, d'essayer de le faire, de persuader à d'autres de voter et de faire même acte de présence aux bureaux d'élection sous peine d'être mises immédiatement en arrestation et d'être traduites devant une cour militaire.

"J. M. PALMER,
Major général."

Le *Daily News* dément que le général Palmer pour demander à M. O'Conner de défendre M. Davis, ... l'intention d'offrir de l'argent au célèbre avocat. "Nous sommes certains," dit le *News* que M. O'Conner ne recevra pas ... pour les services qu'il pourrait être appelé à rendre à M. Davis."

Le *Herald* [illegible] des désordres dont New York est le théâtre et de l'inquiétude ... qui jette la terreur dans les âmes timides. Les deux journaux ... [illegible]

Nouvelles télégraphiques.

Voici le complément des dépêches reçues hier soir, à une heure trop avancée de la nuit pour en permettre la publication tout entière.

Affaires dans la Caroline et la Floride.

New-York, 12 août—Une dépêche au *Herald* dit que M. Grier, de la 1ère délégation de la Caroline du Sud, est à Washington et qu'il rapporte que les affaires progressent dans cet Etat d'une manière satisfaisante pour tous.

M. Grier dit que la prétendue collision entre les autorités civiles et militaires est une fabrication complète.

Le général J. S. Fullerton, du Bureau des Affranchis, est revenu hier soir d'un tour d'inspection de quatre semaines dans la Floride orientale et la Georgie centrale. Fullerton a des raisons de croire que le nombre des blancs et des noirs qui reçoivent des rations du gouvernement est à peu près égal.

Les récoltes promettent beaucoup.

Mise en liberté générale.

On dit qu'il y aura une mise en liberté générale de prisonniers détenus pour délits insignifiants en vertu d'ordres émanés des commissions militaires.

Une correspondance de Washington à la *Tribune* dit que le plan pour augmenter l'émigration en Virginie, a été renversé par l'influence de grands propriétaires.

Affaire de la banque du Phœnix.

Depuis l'arrestation de Perkins, de la banque du Phœnix, J. H. Earl, le teneur de livres du même établissement, a été arrêté et a avoué qu'il avait reçu de Perkins $10,000 et avait perdu cette somme dans des opérations de bourse. Il s'est suicidé d'un coup de canif pendant la nuit qu'il a passée au corps de garde. Earl était veuf et habitait Newark, N. J.

On a arrêté également une femme du nom de Geneve Lyons, de mauvaise réputation et suspecté de lui avoir soutiré de grosses sommes d'argent.

Earl avait quitté la banque, il y a quelques mois, et était commis chez Smith, Martin et Cie, banquiers, au moment de son arrestation.

Le caissier pense que la défalcation s'élèvera à $175,000. Une correspondance de Washington au *Post* dit que Mosby a été relâché par les autorités militaires et qu'il est retourné chez lui.

Des soldats et marins licenciés, formant procession, ont passé dans les rues aujourd'hui sous les auspices du Bureau de placement, portant des bannières et demandant de l'emploi. Ils avaient une bande de musiciens.

Lettres Controuvées.

On a découvert que maintes lettres publiées dans tout le pays, comme venant de Miss Clara Barton, la philanthropiste, à Andersonville, étaient des lettres fabriquées.

Le Cable.

North Point, N. B., 11 août.—Le Yatch à vapeur *Clara Clarita* est arrivé de Port au Prince hier soir. Il n'apporte aucune nouvelle du *Great Eastern*.

L'expédition du steamer *Clara Clarita* a échoué, l'armure du cable de St. Laurent ayant été entièrement détruite en plusieurs endroits.

Collision de steamers.

Détroit, 11 août.—Une collision a eu lieu hier soir entre le *Pewabec* et le *Météore*. Le *Pewabec* a sombré en trois ou quatre minutes. Les bateaux allaient à toute vapeur. Le *Pewabec* avait de 75 à 100 passagers. Le *Météore* est resté jusqu'au matin près de la scène du désastre, dans l'espoir de recueillir les passagers qui auraient pu s'accrocher à quelques épaves. Mais il n'en trouva aucun. Les survivants ont été ramenés ici par le steamer *Mohawk*. M. Russell, de Memphis, est parmi eux.

Vols de cotons et arrestations.

Meridian, 12 août—Les vols de coton sont fréquents dans tout le Mississipi. Beaucoup de gens ont été arrêtés et incarcérés. Les prisons sont pleines. On doit faire encore beaucoup d'arrestations.

Les nègres qui abandonnent leurs contrats et leurs travaux causeront beaucoup de tort à la levée des ourrages.

Nouvelles par l'Ouest.

Nous avons reçu par le steamer Ida Handy des journaux de St Louis et de Cairo du 8, où nous trouvons les dépêches qui suivent :

Démarche du Général Butler.

New York, 7 août—Une dépêche de Washington au *Herald* dit :

L'objet de la récente visite du général Butler à Washington paraît avoir été d'assurer le pardon de Mme Slocum et d'autres dames de la Nouvelle Orleans. Les pardons ont été obtenus vendredi soir. Le général Butler est revenu à New York par le train du soir. Il n'a pas obtenu une entrevue avec le Président, pendant son séjour à Washington.

Une correspondance de la Caroline du Sud au *Herald* dit :

Des mouvements indiquent que c'est l'intention du gouvernement national de surveiller étroitement l'effervescence rebelle et sécession niste de la chevalerie de cet Etat. Des garnisons ont été placées dans toutes les principales villes de l'intérieur et à la grande répugnance de l'aristocratie Carolinienne, ces détachements se composent en grande partie de troupes de couleur.

Le fonds de $460, levé pour récompenser les soldats qui, les premiers, hisseraient le drapeau national sur les murs de Richmond, sera distribué par ordre de Grant aux trois soldats qui se sont distingués le plus à l'assaut contre Petersbourg, attendu qu'il n'y a pas eu d'assaut contre Richmond.

Chemins de fer du Sud

Les actionnaires et les agents officiels des chemins de fer du Sud doivent faire un effort général pour rentrer dans la possession de leurs lignes respectives et pour obtenir au Nord tel crédit qui leur sera nécessaire pour refaire leur matériel et reprendre le cours de leurs affaires. M. West, président du chemin de fer du Mississipi, M. Shackleford, président du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Jackson. M. Samuel Yates, président de la ligne de Memphis et Charleston, M. Milton Brown président de la ligne de Mobile et Ohio, M. Woodruff, président de la ligne de Memphis et Louisville, M. Pritchard surintendant de la ligne de Selma à Meridian, sont tous à Washington pour le moment, espérant faire quelques arrangements avec le gouvernement pour l'achat d'un matériel roulant qui leur permettrait d'exploiter leurs lignes et de payer le matériel avec les recettes.

Entrevue de Jeff. Davis et de C. C. Clay

Un correspondant de la forteresse Monroe écrit au *Petersburg Index* que Jeff Davis et C. C. Clay se sont rencontrés par hasard, pour la première fois, depuis leur emprisonnement, sur les remparts de la forteresse. Ils faisaient habituellement leurs promenades à différentes heures, mais cette fois, par quelque erreur, ils prenaient le grand air en même temps. M. Clay a tendu sa main, en disant qu'il présumait que cela lui serait permis à défaut de conversation. Les officiers n'ayant pas fait d'objection M. Davis et M. Clay se sont serré la main avec ferveur, mais sans prononcer un mot.

New York, 7 août—Le capitaine Carter est arrivé à Savannah, d'Augusta, avec les trente mille piastres en argent et deux mille piastres en or, laissés par Jeff Davis lorsqu'il prit la fuite près de la résidence de Howell Cobb.

L'Augusta *Transcript* dirigé par M. Joe. N. Ellis, ci-devant d'Albany N. Y., a été suspendu au jour en face, pour avoir publié une notice mortuaire sur un soldat rebelle.

New York, 7 août—Une lettre de Montréal au *Commercial* dit : John H Surratt est depuis longtemps au Canada et il est maintenant caché près de Montréal. On croit qu'il est soutenu par des partisans de la sécession, indignés de l'exécution de sa mère. Plusieurs limiers de la police canadienne sont à ses trousses pour avoir la récompense promise.

Sanders s'épuise dans des excès de boisson et Ben Tucker se dispose à quitter Montréal, faute de fonds.

Une lettre de Wade Hampton.

Le *Phœnix*, journal de la Caroline du Sud, publie une lettre du général Wade Hampton, où il détourne de l'émigration quelques uns de ses amis qui lui avaient demandé avis. Il leur conseille de consacrer toute leur énergie au rétablissement de la loi, de l'ordre, de l'agriculture, du commerce, etc, et recommandent à tous ceux qui peuvent le faire, de prêter le serment d'allégeance. Il leur dit d'envoyer à la convention prochaine leurs hommes les plus fidèles—non ceux qui ont reculé à l'heure du danger, non ceux qui ont adoré Mammon pendant que leur pays saignait par tous les pores, non les politiciens qui ont poussé à la guerre sans vouloir en courir les dangers, mais ceux qui ont tout sacrifié sur l'autel de leur pays.

Washington, 7 août—Hier, dans l'après-midi, un soldat à cheval qui était de garde près du fort Lincoln, a été tué par la foudre.

Le Secrétaire de l'Intérieur a chargé le Commissaire des Edifices Publics d'obtenir une résidence temporaire convenable pour le Président sur les terres hautes dans le voisinage de Washington, l'Hôtel de l'Exécutif étant jugé malsain pour les saisons d'été et d'automne.

Un million d'or envoyé au Sud chaque semaine.

New York, 6 août—Les cotes en baisse des 5—20 à Londres ont arrêté la tendance à la baisse de samedi et la prime est de 1 0,0 plus élevée.

On envoie aussi au Sud un montant considérable d'espèces chaque semaine. Le *Commercial* dit que ce qui s'envoie sont d'un million en moyenne par semaine. L'argent se vend de 8 à 10 cts plus bas que l'or.

L'ESCLAVAGE A L'ILE DE CUBE.

Nous lisons dans l'*Opinion nationale* :

On a fait grand bruit, à l'avènement du cabinet O'Donnell, de son intention d'abolir l'esclavage dans les colonies espagnoles. Une correspondance insérée dans le *Moniteur* nous apprend que le marquis de Manzanedo avait interpellé le gouvernement sur ce sujet.

La réponse du maréchal O'Donnell est loin de justifier les espérances qu'on avait conçues. Après avoir annoncé que les questions coloniales lui étaient familières, ayant été pendant quatre années capitaine général à la Havane, le chef du cabinet a déclaré au sénat que "si le cabinet était fermement décidé à *abolir la traite des noirs* et à assimiler, lentement et avec prudence, la situation politique des Antilles à celle des autres provinces de la monarchie, ces faits s'accompliraient avec calme, *sans léser aucun intérêt privé, en respectant les droits de la propriété*, et qu'enfin le gouvernement n'agirait que d'accord avec les cortès."

Comme on le voit, il n'est question que de l'abolition de la traite, mais nullement de l'abolition de l'esclavage. L'assimilation politique avec la métropole n'aura lieu qu'en respectant les droits de propriété. Cela ne veut pas dire, tant s'en faut, que cette assimilation tende seulement à l'abolition de l'esclavage, mais qu'elle aura lieu, comme cela s'est déjà pratiqué, en vertu de la constitution de 1812 et du statut royal de 1834.

LE CHOLERA EN ORIENT.

Le *Courrier d'Orient* publie l'extrait suivant d'une lettre adressée par M. Bastion, consul de France au Caire, à M. le Consul Beauvoinge, consul général de France à Smyrne :

"Nous avons été assez éprouvés par le choléra (500 décès par jour), mais il y a aujourd'hui une légère diminution et l'espère que cela va continuer. La colonie française a été admirable. J'ai pour à ma disposition, affecté et bras, en une demi-heure j'ai recueilli 5,000 fr. par souscription.

La diminution devenue lentille, a été confiée au bureau de secours. Les Français y sont ... [illegible]

la garde jour et nuit à tour de rôle. Les sœurs et les frères se sont mis à sa disposition pour soigner les cholériques. Ils font pour ... [illegible] ... c'est la seule qui se soit conduite comme il le faut.

Outre notre bureau de secours à la chancellerie, j'ai pris la direction de l'hôpital européen, où personne, excepté les Français et le consulat, ne s'est montré pour venir en aide aux malheureux. Administrateur aide, je le répète, par la colonie, j'ai le bonheur de faire du bien.

Le Caire, 3 juillet 1865.

BASTIAN.

Le *Courrier d'Orient*, qui est, comme on sait, un journal français, fait suivre cet extrait des réflexions suivantes :

C'est avec une fierté bien légitime que nos compatriotes liront cette lettre. Quand il s'agit d'abnégation et de dévouement, les Français sont toujours au premier ligne.

LE TRAVAIL DES BLANCS ET CELUI DES NOIRS.

Le courage et l'énergie du peuple de nos campagnes sont vraiment dignes d'admiration, dit un correspondant de l'*Age* de Philadelphie. Revenus du premier abattement causé par la défaite, nos anciens soldats se sont bravement mis à l'œuvre pour demander à la terre une existence honorable et compatible avec la noblesse de leur cœur. Nos champs et nos plantations, dans le district de Gordonsville, sont couverts de vigoureux enfants du Sud, portant encore quelquefois un uniforme usé, et menant à défaut des nègres absents, la faulx et le rateau, ou conduisant la charrue. Le premier résultat de cette ardeur laborieuse a été d'assurer au pays une belle récolte de blé et une abondance de céréales.

La nécessité a fait loi, ici comme partout ailleurs. Dans les familles dont la guerre a moissonné les chefs et les soutiens, les femmes se sont courageusement adonnées au travail. Nous avons vu des jeunes filles, belles, accomplies et délicates labourer la terre. Mainte fois nous avons rencontré une mère conduisant un bœuf attelé à une charrue que dirigeait sa fille. Ce tableau n'est il pas rassurant pour l'avenir de notre race ? Aussi, les greniers commencent-ils à s'emplir et la perspective de l'hiver devient de jour en jour, moins sombre pour les pauvres habitants ruinés par la guerre. Nous connaissons un jeune officier, de brillantes capacités, qui avant la guerre était avocat distingué à Richmond, et qui est venu à marches forcées de la Caroline du Nord pour semer du blé assez à temps pour pouvoir nourrir sa pauvre mère, veuve depuis la bataille de Chancellorsville, et ses deux sœurs. Le lendemain de son arrivée, il labourait et ensemençait lui-même quatorze acres de terre.

Relativement au travail des noirs, le correspondant en question s'exprime ainsi :

Tout le monde est anxieux de connaître, au Nord du moins, comment fonctionnera le nouveau système de travail libre. Cette question est en effet d'une importance vitale, non seulement parce que l'existence du nègre dépend de sa propre industrie, mais aussi parce que la prospérité du pays tout entier y est engagée.

Dans beaucoup de parties de la Virginie, telles que la Vallée, les comtés riverains du Potomac et ceux du littoral, il reste peu de noirs, et il faudra une puissante émigration pour combler le vide laissé par leur absence. Mais dans les régions où croît le tabac, au nord du James et dans les comtés populeux au sud et à l'est de Lynchburg, la population noire est bien supérieure en nombre à la population blanche. Quelques nègres continuent à travailler sur les plantations, mais la règle générale est qu'ils préfèrent le vagabondage; travaillant quelquefois un jour ou deux, puis restant une semaine entière à rien faire; laissant leurs femmes et leurs enfants à la charge de leurs maîtres pendant qu'ils se livrent à une licence désordonnée, et trouvant de nouvelles femmes à leur guise.

Quelques prévôt marshals ont essayé de mettre ordre à cela; mais des instructions venant de haut annulent leurs jugements et leur recommandation d'être moins sévères à l'égard des affranchis. D'autres ont ramené dans les plantations des vagabonds qu'ils avaient été envoyés pour insubordination et insolence; et ils ont réprimandé le propriétaire, ou fait piller ses granges pour fournir un mois de rations aux vagabonds. Une autre fois, un prévôt marshal s'est rendu sur une ferme où les nègres refusaient de travailler, après un engagement régulier, et en a fait pendre trente par les pouces jusqu'à ce qu'ils eussent fait amende honorable.

J'en passe, et des plus importants. Je voudrais citer à l'appui des cas qui montreraient combien la solution de cette délicate question est mal conduite, et est confiée la plupart du temps à des hommes qui n'ont aucune connaissance du nègre, ni des ceux qui, sous aucun discernement et suivant leur caprice penchent toujours vers l'extrême, haissent le noir et le brutalisent ou prenant aveuglément son parti contre la détestable "aristocratie esclavagiste."

STATISTIQUE.—Il résulte de la statistique officielle que l'accroissement de la manufacture de coton a subi la progression suivante aux Etats-Unis dans l'intervalle de 1850 à 1860 :

Nouvelle-Angleterre, 81 24 p. cent ; Etats du centre, 79 52 ; Etats de l'Ouest, 29 ; Etats du Sud, 47 70 ; Moyenne aux Etats-Unis, 79 36.

Le District de Colombie, le Kentucky la Caroline du Sud et la Floride ont subi une décroissance respective de 26 p. cent, 29.25 et 35 p. cent.

On n'a pas les rapports pour l'Illinois, l'Utah, la Louisiane et le Texas

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPERATURE.

THERMOMETRE DE C. DUMAMEL, OPTICIEN, *No 46, rue de Chartres.*

13 août 1865	Fahrenheit.	Centigrade.
6 heures du matin	84	29
midi	89	32
3 heures du soir	96	35 1/2
6 heures.......do	94	34 1/2

INCENDIE—Hier matin, vers une heure et demie, un incendie a éclaté dans une écurie du coin des rues Champs Elysées et Virtu. L'établissement et deux maisons ont été détruits. Les propriétés appartenaient à M. Jno LeBreton. Une maison voisine appartenant à Mme Vve Evereste a été également détruite.

Les propriétés de M. LeBreton étaient assurées pour deux mille piastres.

EDITION D'HIER.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nous avons reçu à une heure avancée de la nuit, des dépêches télégraphiques, et ne pouvons qu'en donner la substance.

New York, 11 août—La convention républicaine, assemblée à Racine, a adopté des résolutions d'un caractère radical très prononcé, et s'est déclarée en opposition complète à la politique de reconstruction du Président.

La Législature du Kentucky est en grande majorité du parti démocrate.

New York, 11—L'or est à 41, et le coton middling à 44 cents.

New York, 12—Il y a eu des débats fort orageux au cabinet, aujourd'hui. Le sujet de la reconstruction a été débattu, et le Président s'est montré persistant dans sa politique.

La canonnière Sphynx est arrivée de Heart's Content, mais ne donne pas de nouvelles du Great Eastern.

L'ingénieur Everett pense que la pose du cable sous-marin ne réussira pas.

Les commissaires des esclaves libérés, au Maryland, ont déclaré que l'Etat doit entretenir ceux qui sont dans la misère.

Le Fung Shuey est arrivé de la Nouvelle Orléans.

Louisville, 11—La rivière baisse rapidement et il n'y a que 6 pieds d'eau au canal.

New York, 11, à midi—L'or est à 40 7/8, le coton inactif et décliné.

New York, 11, 4 heures du soir—L'or est à 41 1/4. Le tabac est ferme et recherché : le sucre a fléchi légèrement.

Fermage des warves des bateaux à vapeur.

Une annonce officielle nous apprend que le Maire Kennedy est autorisé à recevoir des propositions pour l'achat et la collection des revenus des quais où s'amarrent les bateaux à vapeur et qu'il s'agit d'un fermage comprenant une période de dix années.

Personne ne favorise plus que nous le système de fermage pour les quais de la ville. Nous nous rappelons tout le bien qu'il a fait et tout le mal qu'il a remplacé quand, dans la pleine puissance de son commerce et dans le plus beau temps de sa prospérité, la Nlle-Orléans se retirait pas du warfage une somme suffisante pour couvrir les frais d'entretien. Quelles fraudes étaient commises alors ! c'est ce qu'on n'a jamais su positivement, mais il est certain qu'elles étaient immenses, puisque le premier fermage desquais des quatre districts, pour trois ans seulement, donna un revenu net de $520,000. Le second fermage, pour une période de cinq ans, ont proportionnellement le même succès.

Par conséquent, les résultats justifièrent amplement la réforme.

Mais il y avait stabilité alors. Les fermiers savaient ce qu'ils faisaient en s'engageant pour plusieurs années d'avance. La production de l'Etat et de toute la partie de l'Ouest tributaire du Mississipi s'augmentait chaque année. On ne craignait pas de perdre en recommençant l'avenir.

Aujourd'hui tout est changé. Où reçoit actuellement dans notre port des restes de vieilles récoltes. Quand ces restes seront épuisés, que recevra-t-on ? Allons-nous voir une renaissance ? Aura-t-on plus ou aura-t-on moins de produits l'année prochaine que cette année ? Il est difficile de répondre à ces questions et nous sommes à cet égard dans une profonde incertitude.

Nous ne voyons pas là une raison de ne pas affermer les wharves des bateaux à vapeur, mais le terme proposé nous paraît trop long. Y aura-t-il beaucoup de profit pour la ville lorsque les fermiers réduits par les circonstances viendront implorer une résiliation de bail et la restitution des cautions ?

Si d'autre part le soumissionnaires remaniment permet aux fermiers de réaliser d'immenses bénéfices, ne reprochera-t-on pas au maire d'aujourd'hui d'en avoir privé la ville par une mesure trop hâtive et par des engagements trop étendus par leur durée ?

D'ailleurs l'administration de la ville est toute provisoire et n'a pas le droit, ni aucun pouvoir de faire rien qui dépasse une gestion ordinaire de réparation ou d'entretien. Loin de nous l'idée de croire que les intentions de son conseil soient déloyales; ... [illegible] ... le Dr Kennedy.

bientôt (autrement par là ; mais nous croyons que cette affaire n'a pas été envisagée avec toute l'attention qu'elle mérite ; et que si elle était soumise à un nouvel examen, le bail proposé de dix ans serait converti en un bail de cinq ans ou plus. Cinq ans ! c'est bien long pour le temps où nous sommes et pour un avenir si incertain.

ETAT DE CHOSES SUR LA RIVE DROITE DU RIO-GRANDE.—Depuis l'évacuation de Brownsville par les Confédérés, il y a eu une chute commerciale rapide sur la rive mexicaine du Rio Grande. Une lettre adressée de Bagdad, petit port improvisé à l'embouchure du fleuve, nous apprend que le grand hôtel St Charles qui semblait, il y peu de mois, être destiné à faire cinq à six fois la fortune de son propriétaire, s'est vendu le 25 juillet pour la pauvre somme de $300 ; ou plutôt qu'il s'est donné pour rien. La même baisse dans les valeurs se fait remarquer à Matamoros où tout se vend à vil prix depuis que cette place a cessé d'être un lieu de transit pour le commerce du coton américain.

—SERVICE FUNEBRE—

Un service funèbre doit être célébré lundi 14 août, à six heures et demie du matin, à la Cathédrale St-Louis, pour le repos de l'âme de capitaine Louis Fortin, tué dans la bataille du 14 août 1864 devant Atlanta. M. Louis Fortin était parti au commencement de 1862 avec les Gardes d'Orléans pour Corinth. Après avoir assisté à la bataille de Shiloh il prit part à diverses campagnes et, devenu capitaine de sa compagnie, il se vit incorporé dans le 30me régiment de la Louisiane. Depuis son entrée au service jusqu'à sa mort le capitaine Louis Fortin fit preuve de toutes les qualités qui constituent le véritable soldat. D'un courage à toute épreuve, d'un zèle infatigable, il avait su se soumettre à toutes les règles de la discipline sans jamais transiger avec le devoir, prouvant par son exemple à quel point la volonté d'un homme animé d'une conviction sincère peut rendre facile la transformation des habitudes. Son exactitude et son intelligence lui avaient valu l'estime et le respect de ses supérieurs, et sa bonté inépuisable, son dévouement de chaque instant l'avaient fait adorer de ses soldats pour lesquels il était un véritable père. Aussi modeste que brave il déclina l'honneur de commander le régiment, honneur qui lui revenait de droit après la bataille meurtrière du 28 juillet, qui avait privé le 30me de son colonel et de son commandant. "Après le malheur arrivé à ma compagnie, écrivait-il le 2 août, je suis moins que jamais disposé à la quitter. Le général donc à quelqu'autre la place qui me revient de droit et je resterai capitaine comme par le passé."

La perte du capitaine Louis Fortin a causé un deuil général dans le régiment auquel il appartenait, et le souvenir de cet homme estimable, de ce vaillant cœur vivra longtemps dans la pensée de tous ceux qui ont pu le connaître et l'apprécier. Aussi nous attendons-nous à voir une foule nombreuse d'amis et d'anciens compagnons d'armes se joindre demain à sa famille éplorée pour rendre un dernier hommage à sa mémoire. C'est le révérend père Turgis, l'ancien aumônier du 30me régiment, dont tout le monde connaît l'admirable dévouement, qui doit officier dans cette pieuse cérémonie.

LOTERIE DE CHARITÉ.—La Supérieure du Couvent du Bon Pasteur a bâti deux beaux tableaux à l'huile qu'elle met en loterie pour ajouter aux faibles ressources que possèdent les Sœurs. L'hospice que dirigent celles-ci est si exigu, les pensionnaires y sont tellement à l'étroit, qu'elles voudraient construire un édifice plus vaste afin d'accueillir un plus grand nombre de ces pauvres créatures délaissées qui frappent journellement à la porte de l'Asile. Les cent femmes qui y sont reçues sont agglomérées dans un très petit espace, et souffrent beaucoup de cet entassement.

L'œuvre du Bon Pasteur pour but, on le sait sans doute, de recueillir les pécheresses repentantes et de leur ménager les moyens de reconquérir leur propre estime et celle de la société en pratiquant dans l'ombre et la retraite les vertus propres à la femme. Dans l'hospice du Bon Pasteur leur temps est exclusivement consacré à la prière et au travail.

Les tableaux à l'huile, mis en loterie par la supérieure, sont d'une remarquable exécution. Ils ont soixante-six pouces sur quarante-six. Les billets coûtent une piastre. Plusieurs dames se sont chargées de les placer. On en trouvera aussi à la librairie de Thomas O'Donnell, 124, rue du Camp, et au Couvent du Bon Pasteur, 165, rue des Magasins. Le jour et le lieu du tirage seront désignés plus tard.

LE COMMERCE AVEC LE MEXIQUE.

Mesures réglementaires.

M. Luis de Arroyo, consul de l'empire mexicain à New York, nous communique la circulaire suivante, qui lui a été adressée par le ministre des Finances, à la date du 24 janvier dernier, et qui intéresse particulièrement le commerce d'exportation :

Des consuls et vice-consuls de l'empire ayant été nommés à l'étranger et y résident, il sera de leur devoir de légaliser les manifestes et les connaissements des cargaisons dirigées sur nos ports, ainsi que tous les documents dont la loi exige la légalisation. Les agents nommés par l'administration de Benito Juarez cesseront d'exercer leurs fonctions, cette administration ayant elle-même cessé d'exister depuis le 31 mai 1863.

Je vous prie en conséquence, par ordre de Sa Majesté l'empereur, de notifier au commerce de cette ville que dorénavant tous les documents précités devront être légalisés par les agents de l'empire. Tous les manifestes et expéditions de navires à destination des ports du dit empire visés par les anciens agents, dont la nomination n'aura pas été renouvelée par l'administration actuelle, seront considérés comme sans valeur et n'auront aucun effet légal et autre.

Je vous communique cet ordre afin que vous le fassiez connaître au public, et je vous prie, en m'accusant réception de cette circulaire, de m'informer du jour où cette publication aura été faite afin que je puisse en aviser l'administration des douanes maritimes.

M. DE CASTILLO,
Sous secrétaire des finances.

A MM. Luis de Arroyo, consul, faisant fonctions d'agent commercial, New York.

Photographie—Le célèbre photographe de la rue du Camp, No 61, M. S. Anderson, annonce à ses clients et au public qu'il arrive du Nord avec tous les perfectionnements introduits dans l'art de la photographie. Il fera des cartes à $3 la douzaine et les grands portraits à prix réduits.

PHOTOGRAPHIE A BON MARCHÉ.—Nous signalons à l'attention du public l'annonce de M. B. Moses, l'habile photographe. On verra qu'il est disposé à exécuter des portraits cartes de visite à $3 la douzaine, et que sa galerie photographique, située à l'encoignure des rues Canal et Camp, a été l'objet d'importantes améliorations.

PARTI CONSERVATEUR DEMOCRATE
Assemblée dans le cinquième District représentatif.
Nlle Orléans, 12 août 1865.

Conformément à l'appel de Mr. V. Gendre, ... [illegible] ... Mr. Geo. Clarke et Denis Crevon ont été proposés comme Président ; Mr. Clarke ayant reçu une majorité ... Mr. L. E. Forstall ... Mr. O. N. De Blanc ... Amilcar Roux trésorier.

Résolutions. [illegible]

MM. JOHN YOUNES, A. DERBES, L. E. LEMARIE, ED. CREVON.

GEO. CLARKE, Président.
O. N. De BLANC, secrétaire.

MARCHE AUX BESTIAUX.
Jefferson City, 14 août 1865. [illegible]

ATTENTION.
Scripts, Actions et Billets à l'encan par le Shérif. [illegible]

Propriétés améliorées de valeur dans le Troisième District, à l'encan par le Shérif. [illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES. Bureau du Board des Assesseurs de la Ville. [illegible]

F. JAS. JENKINS. [illegible]

E. MOUGIN, pharmacien. [illegible]

DEMANDE DE MAISON. [illegible]

Compagnie Express d'Adams.
GRANDE EXPEDITION PAR EXPRES Pour l'Est, l'Ouest et le Sud.
Capital......$3,000,000
[illegible] ... GRANDE REDUCTION DE PRIX. NEW YORK, BOSTON, PHILADELPHIE, WASHINGTON, D. C. CINCINNATI ... GRANDE COMPAGNIE EXPRES EUROPEENNE ... L'EXPRES DE LA COMPAGNIE DE WELLS, FARGO & Co. ... L'EXPRES DU CANADA ... No 5 de la rue des Magasins. A. ROCKWOOD, Agent.

AVIS SPECIAL
Aux propriétaires et consignataires de coton dont le transport est confié à ce chemin.
BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN. [illegible] G. PANDELY, surintendant.

POUR LA RIVIERE ROUGE. [illegible]
POUR LA RIVIERE OUACHITA. [illegible]
LE LIVE OAK. [illegible]
LE BATEAU A VAPEUR MUSIC. [illegible]
LE TRENT POUR LA RIVIERE ROUGE. [illegible]

Avis—Photographie. [illegible] S. ANDERSON.

Inspecteurs de farine. [illegible] JAMES ROSS, W. T. FAURES. ... Nlle Orléans, 18 juillet 1865.

Décédé, le 13 août 1865, ... Dr. J. F. GHALL ... [illegible]

Décédé en cette ville, le 11 de ce mois, ... JACQUES ALPHONSE DIEUDONNE ... [illegible]

Décédée, hier soir, ... MALLEN, ... [illegible]

Une bonne nouvelle !!! [illegible] ... CAFE ROYAL ...

SERVICE FUNEBRE
Un service funèbre sera célébré le lundi, 14 août 1865, à six heures et demie du matin, à la cathédrale St-Louis, en mémoire de capitaine Louis FORTIN, des Gardes d'Orléans. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister sans autre invitation. 11 août—4

SERVICE FUNEBRE.
Un service funèbre sera célébré à la Cathédrale St Louis, lundi 14 août 1865, à 7 heures et demie, pour le repos de l'âme du Dr CHARLES HENRI DARET. [illegible]

E. ROGER & Co, Salles de ventes Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée. [illegible]

AVIS. M. S. LOGAN ... [illegible] ... VAN BENTHUYSEN ...

CONFISERIE DE L'OPERA.
JULES MINIERE, ... FETE DE LA STE. MARIE ... BISCUITS, NOUGATS, MASSEPINS, &c. [illegible]

Taxe directe des Etats-Unis, PAROISSE DE JEFFERSON. Commission de la taxe directe des Etats-Unis, pour l'Etat de la Louisiane. Bureau, rue de la Commune, No 166. [illegible] E. M. RANDALL, C. M. AMES, ... URBAN. [illegible]

AVIS AUX CONTRIBUABLES. [illegible] F. LACROUX, Trésorier.

COMPTES DE TAXES. [illegible]

Les célèbres Corcles en fer, pour le coton, DE FASSMANN. A meilleur marché que la corde. H. FASSMANN.

REDUCTION DE PRIX. [illegible] ... GALERIE DE PHOTOGRAPHIE ... B. MOSES.

AVIS. [illegible] ... BERNARD TURPIN.

A VENDRE. 150 Arpents de PLANT DE CANNES ... FINCKARD & STEELE. [illegible]

[illegible] ... H. DU BUISSON.

Ouvrières et Ouvriers. [illegible]

AT. SILVERBERGER, FACTEUR DE COTON ET MARCHAND COMMISSIONNAIRE, Rue Gravier No 162.

HANCY, BEGGET & MAURY, Courtiers de navires et négociants commissionnaires. 172......GRAVIER......172

H. W. SCHWAGTZ & FILS, ... LIVERPOOL. [illegible]

JAMES H. URQUHART, [illegible]

McCOMBS, IRVINE & Co. [illegible]

J. D. WILBANKS & Co. [illegible]

PILCHER & BARROW, Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES. [illegible] ... M. PILCHER.

BYRNE, VANCE & Co, Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES. [illegible]

GILLIS & FERGUSON, FACTEURS DE COTON et Marchands commissionnaires en général. [illegible]

A. B. GRISWOLD & CO. [illegible] HYDE & GOODRICH [illegible]

JOHN T. HARDIE & Co, Facteurs de coton et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES. [illegible]

A. D. BANKS & Co, FACTEURS DE COTON et Marchands Commissionnaires. [illegible]

W. B. TULLIS, Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS, FACTEURS DE COTON, rue Perdido, No 36.

BATLIN & CO. Facteurs de coton et Marchands Commissionnaires, rue Gravier, No 162.

D. BOULIGNY, [Autrefois BELL & BOULIGNY] Facteurs de sucre et de coton, et Marchands Commissionnaires. Au coin des rues Commune et Baronne. Nouvelle Orléans.

P. E. HATHEL, Successeur de Hughes, Mylwood & Co FACTEUR DE COTON ... 68, rue de l'Union, Nlle Orléans.

P. DOLHONDE & Co. FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES. [illegible]

E. MAYNE, PERCEPTEUR ET AGENT GENERAL, Commercial Place, No 16. [illegible]

GEORGE W. WEST (DE WEST, RENSHAW & GAMMACK) Facteur de coton et de sucre. Rue Perdido, No 38, Nlle Orléans.

PAYNE, HUNTINGTON & Co., FACTEURS DE COTON, ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES. [illegible] ... rue de l'Union No 51.

AUGUSTE MONTREUIL, Courtier d'actions, de billets et de change, RUE CARONDELET, No 28.

ALBERT VOORHIES, AVOCAT, 46......Passage de la Bourse......46

Ad. Dupré Jr AVOCAT. [illegible]

Alfred Roman, AVOCAT, Paroisse St. Jacques (Lne.) [illegible]

P. A. ROY, AVOCAT. [illegible]

Fennard & Lanzberg, AVOCATS. [illegible]

AVIS ENTREE DES CLASSES DU Collège Jefferson. [illegible]

ECOLE
Française, anglaise, espagnole &c
PENSIONNAT et EXTERNAT
340, 342, 344, Rue des Remparts, 340, 342, 344
[illegible] ... CH. CARON.

Bureau de l'Auditeur [illegible] ... JULIAN NEVILLE ... A. W. MORSE.

ANTHONY SAMBOLA ENCANTEUR, 33......Exchange Alley......33 [illegible]

Arthur Brocard, NOTAIRE PUBLIC, No 12......Rue Carondelet......No 12

Prosper Camus, NOTAIRE PUBLIC. 86......RUE ROYALE......86 —AU PREMIER— Entre St-Louis et Conti.

Mme MAZUC, Pension Française Privée, RUE ROYALE, No 165, entre les rues St-Louis et Toulouse.

Wm B. WHITAKER, AGENT DE RECLAMATIONS. [illegible]

BOWNE, GARDES & HARRISON, Facteurs de Coton et de Sucre et Marchands Commissionnaires, Rue Carondelet, No 36, Nouvelle-Orléans.

GUSTAVE A. BREAUX, AVOCAT. [illegible]

JOHN S. HYDE & Co. AGENTS DE BATEAUX A VAPEUR, et Marchands Commissionnaires ... [illegible]

Produits de la Havane. 160000 Cigares ... [illegible]

GROCERIES [illegible]

Hotel d'Europe, A BILOXI. [illegible] ... PIZARDI, propriétaire.

Propriétés foncières [illegible]

Produits de l'Ile de Cuba 867 [illegible]

Sabates Frères & Co. Marchands Commissionnaires, Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal, Rue Oficios, No 18, HAVANE, (Cuba.)

MAISON P. MALLARD, 58 Rue Royale. [illegible]

Une économie d'une piastre est un gain d'une piastre. Aux fabricants de cigares. [illegible]

LES CELEBRES **MACHINES A COUDRE** DE GROVER & BAKER, POUR LES FAMILLES. [illegible]

AVIS. Les soussignés ont formé ce jour une société ... [illegible]

EUG. ROCHEREAU & Co, [illegible]

AVIS. [illegible]

A. ROCHEREAU & Co, [illegible]

Restaurant Français, RUE DE CHARTRES ... Tenu par M. Philippe Forget, [illegible]

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR, 901 ... RUE DE CHARTRES ... 901

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent ... [illegible] ... A. J. VILLERE, député greffier.

Succession de John Mason. DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans. [illegible] ... A. J. VILLERE, Député Greffier.

Vente par le Marshal des Etats-Unis. Les Etats-Unis contre sept paquets de laine de vaisselle. A la Cour de District des Etats-Unis. District Oriental de la Louisiane—No 8553. [illegible] ... CUTHBERT BULLITT, Marshal des Etats-Unis.

Pour NEW YORK, directement. [illegible] ... MATANZAS ... A. VENDARD FRERES ...

POUR SHREVEPORT GRAND ... [illegible]

Pour GALVESTON ... [illegible]

Goelette à vendre. [illegible] ... J. JOUET.

PERDU OU EGARE. [illegible] ... A. C. GRAHAM.

Banque des Citoyens de la Louisiane. [illegible] ... J. L. DELERY, Sous-Caissier.

Bureau de Navigation du Canal Carondelet. [illegible] ... LOUIS GAUTHIER.

Dry goods. Dry goods. C. JAUBERT & CO. 30 Rue de Chartres 30 [illegible] ... C. JAUBERT & CO.

A VENDRE PAR **B. F. SIMMES & Co.** [illegible]

La Salle de Lecture du Commerce et la Salle d'Echecs [illegible]

DISSOLUTION. [illegible] ... T. DUPRE. ALF. DOLHONDE ... [illegible]

LE Dr WEATHERLY [illegible]

TROIS CENTS BALLOTS TOILE D'EMBALLAGE ... [illegible] ... WRIGHT & MAURY.

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN DES CHEVEUX, DE HALL. [illegible] ... JAMES GONDRAL.

Une bonne cuisinière blanche [illegible]

CHANGEMENT DE LOCAL. [illegible]

CUISINIERE DEMANDEE. [illegible]

Département des Travaux Hydrauliques. Banque de Commerce de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

Compagnie d'Express d'Adams. **Express pour le Texas.** [illegible] ... A. LOCKWOOD, Surintendant.

VENTES JUDICIAIRES

C. T. Baddeche vs Louis F. Barthe.—David Mushet vs le même.—George Smith vs le même. SIXIEME Cour de District de la Nlle-Orléans ... [illegible] ... CHARLES SIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

C. T. Baddeche vs Louis F. Barthe.—David Mushet vs le même—George Smith vs le même. SIXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans ... [illegible] ... CHARLES SIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

David Mushet vs Louis F. Barthe. George Smith vs le même. SIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans ... [illegible] ... CHARLES SIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de James Coil, décédé. DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans ... [illegible] ... CHARLES SIENVENU, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La dame Poiche Bische vs Thomas Kavanagh. QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans ... [illegible] ... CHARLES SIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Laurent Millaudon contre Charles Hamed Davis. COUR du Deuxième District Judiciaire, dans et pour la paroisse de St-Bernard—No 417. [illegible] ... Samedi, deux de septembre 1865, à onze heures A. M. [illegible] ... ANTOINE CHALAIRE, shérif de la paroisse de St-Bernard.

Exprès de la Rivière Rouge. [illegible] ... ALEXANDRIE, GRAND ECORE, BATON ROUGE ... G. A. MACLELLAN. RUE DU CANAL, No 11.

VENTES A L'ENCAN

Meubles. Meubles. PAR McCERREN & LANDRY. [illegible]

Beaux meubles en acajou, lit à tréteaux, Fauteuils Pompadour &c.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur. Salle d'encan No 94, rue de Chartres. MARDI, 15 de courant ... [illegible]

Grande vente de marchandises sèches PAR E. ROGER & Co. O. DEJAN, encanteur. [illegible]

Dans l'affaire de Joseph Juveual, au absent—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 25,271. Vente de épicerie, à l'encan, PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur. [illegible]

Belles Vitrières de montre, Comptoirs, Installations, &c.—Vente mardi à 5 heures. PAR RENE GUTIERREZ, Encanteur. [illegible]

Meubles anglais et noyer, matelas, moustiquaires, lingerie, &c. PAR RENE GUTIERREZ, encanteur. [illegible]

Meubles. Meubles. Succession d'Elizabeth Feith, veuve de Daniel Gerber, décédée épouse de John Hosting. PAR BONDOUSQUIE & FORTIER, Chas. E. Fortier, encanteur. [illegible]

Succession Emilie Trahan, décédée épouse d'Edmond Dufossat. Propriétés de valeur dans le Second et le Troisième District. Par BONDOUSQUIE & FORTIER, Chas. E. FORTIER, encanteur. [illegible]

C. A. BARRIERE & BRO. 133......Rue du Canal......133 [illegible] ... MARCHANDISES SECHES DU PAYS ET DE FANTAISIE. [illegible] ... C. A. BARRIERE & BRO.

AVIS [illegible] ... No 38, RUE DU CANAL. [illegible] Nos 213, 215 et 217 [illegible]

Choix de Marchandises [illegible] ... LEON GODCHAUX.

ARTICLES DE MODES [illegible]

Bœuf. Bœuf. 300 [illegible]

Avis aux marchands les vivres, les liqueurs, &c. [illegible] ... W. WILSON.